

Livret

de rentrée scolaire



École maternelle du Bois Renard

École élémentaire Clément Péruchon



2026-2027

Édito

Prêts pour une nouvelle aventure ?

Chers élèves, chers parents,

Les cartables sont prêts, les troussees sont remplies, les chaussures ont retrouvé le chemin de l'école... pas de doute, la rentrée est là ! Une nouvelle année scolaire commence et avec elle son lot de découvertes, d'apprentissages, de projets, d'amitiés et de souvenirs à construire ensemble. Que l'on fasse sa toute première rentrée en maternelle ou que l'on retrouve avec plaisir les copains/copines de l'école élémentaire, chaque rentrée est le début d'une nouvelle aventure.

Tout au long de l'été, le personnel municipal, les enseignants, les agents des écoles et les services périscolaires se sont mobilisés pour préparer au mieux l'accueil de vos enfants. Leur objectif reste le même : permettre à chacun de s'épanouir dans un environnement bienveillant, sécurisé et propice à la réussite. Dans ce livret, vous trouverez toutes les informations utiles pour bien démarrer l'année : écoles, restauration scolaire, garderies, transports, accueil de loisirs, vie associative et services aux familles.

Nous souhaitons à tous les élèves une année riche en découvertes, aux parents une rentrée sereine, et à l'ensemble de la communauté éducative de nombreux projets partagés. Très belle rentrée 2026-2027 à toutes et à tous !

Guillaume GILLES
Maire de Ligugé

Rémi SYPOWSKI
Adjoint aux affaires scolaires

Sommaire

page 4

1 L'école : qui fait quoi pour accompagner vos enfants ?

page 5

2 Les écoles de Ligugé
L'école maternelle
L'école élémentaire
Les Atsem

pages 6 à 9

3 Les services périscolaires
Le transport scolaire
Les garderies scolaires
Le restaurant scolaire
Portail famille
L'aide aux devoirs

pages 10 et 11

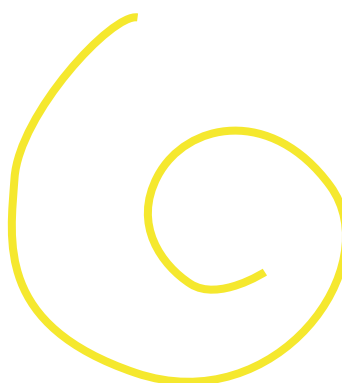
4 L'accueil de loisirs de Givray

pages 12 à 14

5 Lire, se divertir, s'informer : découvrir ou redécouvrir Ligugé
La médiathèque
Engagement des parents d'élèves
Découvrir ou redécouvrir Ligugé en famille

page 15

6 Le calendrier scolaire et les numéros de téléphone d'urgence





Qui fait quoi pour accompagner vos enfants ?

Derrière chaque journée d'école, toute une équipe œuvre pour accueillir, accompagner et faire grandir les élèves. Enseignants, ATSEM, équipes municipales, bénévoles, élus, : chacun(e) joue un rôle essentiel.

La commune

L'école est une compétence communale pour implanter, construire et gérer les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que gérer le personnel qui y est affecté. Elle met à disposition les installations nécessaires aux enseignants, les locaux, les mobiliers, les fournitures et le matériel. Elle a également en charge l'organisation des services périscolaires (la garderie, la restauration, et les activités proposées en dehors des classes). Nos équipes municipales sont à votre disposition en mairie pour vous apporter des renseignements sur le fonctionnement global des écoles et en particulier pour les inscriptions, la facturation, etc...

Le conseil d'école

Le conseil d'école, présidé par la directrice, est composé des enseignants, du Maire, de l'adjoint aux affaires scolaires, des représentants de l'éducation nationale et les représentants des parents d'élèves. Il se réunit une fois par trimestre. Il est l'organe qui prend les décisions dans la vie de l'école, notamment pour le vote du règlement intérieur.

L'Éducation Nationale

L'éducation nationale nomme les enseignants, les rémunère et gère le suivi pédagogique. L'inspectrice de notre circonscription, Madame VIAL Zola, est la responsable hiérarchique des enseignants. Placée sous l'autorité de l'inspecteur académique des services de l'éducation nationale, elle est l'interlocutrice du Maire et de l'adjoint aux affaires scolaires. Les directrices des écoles sont des enseignantes. Elles assurent les cours de leur classe tous les jours, sauf une période dans la semaine dite de décharge afin d'effectuer les tâches administratives en lien avec la direction d'école (période pendant laquelle elles sont remplacées).

La commission municipale « Affaires Scolaires » examine tous les projets en lien avec les écoles :

- les équipements (sécurité & hygiène)
- les services périscolaires
- le subventionnement des écoles
- les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs et du Plan Educatif territorial (PEDT)

Elle examine également les besoins scolaires et élabore une proposition de budget pour l'approbation en conseil municipal.

Les membres de la commission :

- Guillaume Gilles, Président
- Rémi Sypowski, vice-Président
- Christian Dubreuil
- Fatima Dupuy
- Fanny Abriat
- Anita Lejay
- Sébastien Hebert
- Gwendoline Raballand

Aurélie Meader

Des rendez-vous physiques sont possibles à la Mairie de Ligugé ou de St Benoit.

07 85 07 55 15
ram@saintbenoit86.fr

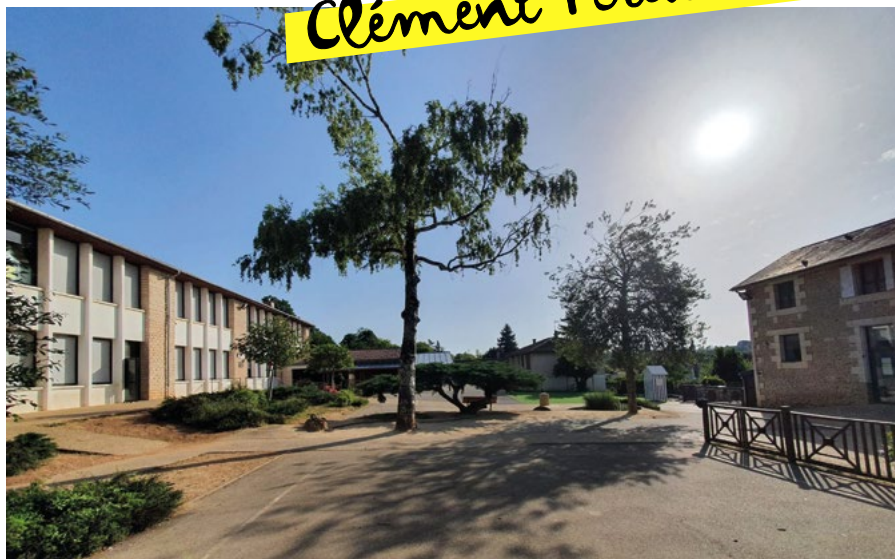
Et avant les 3 ans ?

Le Relais Petite Enfance « Les Lucioles » en partenariat avec la commune de St Benoit, est un service municipal gratuit.

C'est un lieu d'échanges, d'informations et de rencontres pour les parents, les assistants maternels et les enfants. Aurélie Meader répondra à toutes vos questions concernant la garde de votre enfant, vous fournira la liste départementale des assistants maternels, vous guidera dans vos démarches administratives et vous orientera vers les instances spécialisées.

Les écoles de Ligugé

École élémentaire Clément Péruchon



Horaires :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h50-12h et 13h50-16h15
mercredi 8h50-12h

05 49 55 20 45
ce.0860337z@ac-poitiers.fr

Garderie de l'école :

7h30-8h30, 13h-13h50
et 16h15-18h40

05 49 55 20 45

Émilie BRIAUD
Directrice de l'école
élémentaire



École maternelle du Bois Renard



Horaires :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h45-11h45 et 14h-16h15
mercredi 9h-12h

05 49 55 23 83
ce.0861096z@ac-poitiers.fr

Garderie de l'école :

7h30-8h30 et 16h15-18h40

05 49 55 23 83

Rachel BRUN
Directrice de l'école
maternelle



L'école maternelle est composée de 3 classes.
L'effectif global à la rentrée sera d'environ 70 élèves.

À l'école maternelle, des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) secondent les enseignants au quotidien. Ils sont chargés en particulier :

- de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil
- de l'animation et l'hygiène des jeunes enfants
- de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants

Ils sont employés par la mairie et ne peuvent se substituer aux enseignants.

Les services périscolaires

Nous continuons de faire le choix d'organiser ces services pour aider les familles et leur mettre à disposition un environnement sécurisé et global de prise en charge de l'enfant. Les services périscolaires vont du transport, jusqu'au repas, en passant par les garderies.

Le transport scolaire

Il permet le matin, le soir et le mercredi midi de transporter les élèves des hameaux et autres lieux-dits, mais également de les prendre en charge dans les quartiers plus proches des écoles. « La navette » permet de relier l'école élémentaire à l'école maternelle pour éviter que les parents circulent et stationnent autour du groupe élémentaire. Ce service fonctionne obligatoirement avec une personne accompagnatrice pour la surveillance et le bon déroulement du trajet.



Catherine AIGREAU
Référente du transport scolaire

Tous les enfants qui utilisent le bus scolaire devront être munis d'un titre de transport Vitalis. L'abonnement annuel unique appliqué est gratuit pour les enfants de 3 à 11 ans et est de 29€ à partir de 12 ans. Ce titre permettra également aux enfants de circuler sur tout le réseau VITALIS. Même les élèves qui utilisent « la navette » entre l'école élémentaire et l'école maternelle, et « la navette » à destination du centre le mercredi, devront être munis d'un titre de transport VITALIS.

Et attention, pour des raisons de sécurité, il est important de badger

la montée une fois dans le car !

À la rentrée, vous disposerez d'une quinzaine de jours pour vous mettre en règle avec ce nouveau titre de transport. D'ores et déjà, vous pouvez prendre contact avec la e-boutique de Vitalis au www.eboutique-vitalis.easyticketing.it ou vous rendre en agence.

Enfin, les arrêts et horaires valides l'année passée seront conservés dans la très grande majorité des cas. Les modifications à la marge vous seront communiquées en temps voulu.

Le cas échéant, pour les familles les plus nécessiteuses, un remboursement du titre annuel sera possible via le CCAS de Ligugé (renseignements à prendre auprès du CCAS)

Les garderies scolaires

Les garderies sont organisées dans chaque école. C'est le moyen pour les parents de déposer dès le matin et en toute sécurité les enfants avant que la classe ne débute. On retrouve également un temps de garderie à la pause méridienne puis en soirée. Elles sont organisées dans des salles non affectées à l'enseignement.

Il est possible de jouer, de lire, de travailler et même de goûter ! Toutes les garderies se déroulent en présence d'au moins deux personnes, du début à la fin.



Le service minimum

En cas de grève, lorsque le nombre des enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25% des enseignants de l'école, un service minimum d'accueil gratuit, uniquement durant le temps scolaire, est organisé par la mairie.



David MOULIN
Coordinateur
du périscolaire



Marie GOUER
Référente de la garderie
maternelle



Thomas ROGER
Référent de la garderie
élémentaire

Temps 1
de 7h30
à 8h30

Temps 2
de 13h
à 13h50

Temps 3
de 16h45
à 17h30

Temps 4
de 17h30
à 18h40

Une garderie est mise en place dans chaque école. Il est demandé aux parents de bien vouloir en respecter les horaires. **Les portes ferment à 18h40.**

À l'école élémentaire, deux salles seront dédiées à la garderie, sous la responsabilité d'animateurs :

- une salle vouée aux activités calmes
- et une seconde salle pour les activités jeux, dessins...

Les tarifs

TRANCHE DE QF	TARIFS 2026 TEMPS 1,2,3,4	TOTAL PAR JOUR
QF < 500	0.89 €	3.56 €
501 < QF < 700	1.00 €	4.00 €
701 < QF < 1040	1.78 €	7.12 €
1041 < QF < 1380	1.88 €	7.52 €
1381 < QF < 2160	1.94 €	7.76 €
QF > 2161 ou non communiqué	1.99 €	7.96 €
Enfant hors commune	2.15 €	8.60 €

Les garderies sont gratuites de 8h30 à 8h50 et de 16h15 à 16h45.

En cas de retard des parents à 18h40, il est considéré qu'une heure supplémentaire est facturée au tarif forfaitaire de 7.96 € (quel que soit le QF). Cette facturation exceptionnelle sera majorée :

- lors d'un deuxième retard (15.92 €)
- lors d'un troisième retard (23.88 €)
- à chaque nouveau retard (31.84 €)

La restauration scolaire



Marie-Laure COUTURIER
Responsable du restaurant
scolaire



Magda COURGNEAU
Responsable adjointe
du restaurant scolaire



Malorie PELLETIER
Adjointe technique
à la restauration

S'il est un moment important dans la journée d'un élève... c'est bien le temps du déjeuner ! Ce repas à la cantine est essentiel. C'est le repas qu'on ne prend pas avec les parents, en famille. C'est celui qu'on aime partager avec les copains ! C'est là qu'on se sent... plus grand, plus indépendant ! Mais quoi qu'on fasse, ces petits clients de nos restaurants scolaires seront toujours aussi exigeants sur la qualité des repas, sur la quantité, sur la diversité des goûts, sur la découverte des saveurs. « A nous d'y mettre les bons ingrédients alors ! »

Nous travaillons pour notre deuxième année avec API Restauration de Biard. Ils travaillent autour de produits frais, bio et locaux. On retient également que la société API œuvre pour une juste rémunération des producteurs, pour la structuration des filières locales, pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, pour le tri et la valorisation des déchets etc...

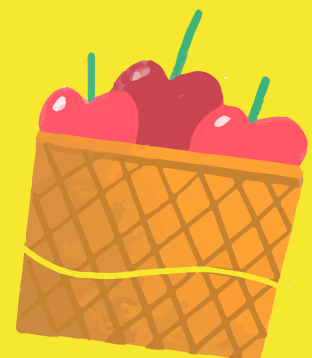
La réussite de la restauration scolaire passe aussi une équipe qui quotidiennement prend plaisir en cuisine dans la confection des repas.

Marie-Laure COUTURIER travaille en étroite collaboration avec Magda COURGNEAU. Leur complicité et leur complémentarité font merveille. Si on y ajoute de bons produits, il n'y aucune raison que nos élèves ne prennent pas de plaisirs à table !



Un projet d'accueil individualisé (PAI) en cas d'allergies

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire d'un enfant, les parents peuvent demander l'instauration d'un PAI en collaboration avec le médecin scolaire. Il est validé par la collectivité et communiqué à toute la communauté éducative.



Les tarifs

TRANCHE DE QF	TARIFS 2026
QF < 500	0.97 €
501 < QF < 700	1.00 €
701 < QF < 1040	3.05 €
1041 < QF < 1380	3.37 €
1381 < QF < 2160	3.62 €
QF > 2161 ou non communiqué	4.33 €
Famille de l'extérieur	5.45 €
Agents communaux	4.95 €
Autres adultes	6.07 €



L'aide aux devoirs

Le dispositif d'aide aux devoirs mis en place par la commune s'adresse aux élèves du CP au CM2. Ce service est totalement gratuit pour les familles, et s'adresse en priorité aux élèves inscrits en garderie et qui y restent tard.

Il a pour objectif de soutenir les parents en permettant à leurs enfants de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons avant de rentrer au domicile, et de soulager les enfants qui sont heureux de s'amuser en rentrant d'une journée déjà très intense.

L'aide aux devoirs est assurée par des bénévoles qui se relaient pour apporter leur aide les mardis et jeudis soir de 16h45 à 18h. Cette année, l'aide aux devoirs devrait débuter en octobre 2025.

Inscription obligatoire sur la base des modalités qui vous seront communiquées à la rentrée scolaire.



Portail familles disponible

Le portail famille est un service numérique qui permet de réaliser vos inscriptions aux services périscolaires et extra-scolaires de la commune.

Après avoir créé votre compte suite à l'envoi du lien par mail, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, vous pourrez par exemple :

- réaliser l'inscription administrative aux services en ligne
- inscrire ou désinscrire vos enfants en ligne au coup par coup, pour une période ou autre
- payer vos factures en ligne
- consulter vos historiques, et ou modifier vos données personnelles

Cet outil va éviter les dossiers d'inscription sous forme papier pour tous les élèves, dans chaque service, lors de chaque vacances, etc... On sait combien ce travail est fastidieux pour les parents au moment de la rentrée.

L'accueil de Loisirs de Givray

Ouvert tous les mercredis en période scolaire et toutes les vacances, l'accueil de loisirs de Givray est un lieu ouvert à tous, dans lequel l'épanouissement de chacun est l'une des priorités principales.

C'est un espace de découverte et d'apprentissage, par des moyens éducatifs ludiques, où chaque individu est pris en compte tant dans le groupe que dans son individualité.

Pour l'année à venir, nos objectifs pédagogiques sont les suivants :

- développer la notion de collectivité
- développer l'autonomie
- favoriser la découverte et l'émergence de compétences et/ou de passions
- valoriser la relation avec les familles
- respecter chacun sans distinction de sexe, d'origine ou de religion

Pour atteindre ces objectifs, l'accueil de loisirs dispose d'une équipe composée d'animateurs permanents et d'animateurs vacataires, d'un budget annuel de fonctionnement (voté en Conseil Municipal), des bâtiments du Domaine de Givray, d'une plaine de jeux clôturée (et réservée aux enfants de l'accueil de loisirs), des infrastructures communales et intercommunales (Médiathèque, stades, gymnases, etc.) et des activités proposées sur la commune (parc accrobranche et base de canoë). Bien entendu, nous pouvons, comme nous le souhaitons, accéder à tout le domaine boisé ainsi qu'à la rivière située en contre-bas.

Ce patrimoine naturel riche, ces infrastructures nombreuses et ces activités à proximité immédiate, nous permettent de proposer aux enfants, tout au long de l'année, des projets variés.



Vous pouvez retrouver toute notre actualité sur la page Facebook de l'accueil de loisirs :

facebook.com/jeromestevenoff



David MOULIN
Directeur





Les tarifs 2026

Enfants de Ligugé

TRANCHE DE QF	1 JOURNÉE SANS REPAS	1 JOURNÉE AVEC REPAS	1/2 JOURNÉE SANS REPAS	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	UNE SEMAINE SANS REPAS	UNE SEMAINE AVEC REPAS
QF < 500	4.60 €	8.00 €	2.40 €	5.80 €	22.95 €	39.95 €
501 < QF < 700	6.25 €	9.70 €	3.60 €	7.05 €	31.20 €	48.45 €
701 < QF < 1040	8.60 €	12.10 €	5.35 €	8,85€	42.95 €	60.45 €
1041 < QF < 1380	10.75 €	14.30 €	6.80 €	10.35 €	53.70 €	71.45 €
1381 < QF < 2160	11.90 €	15.50 €	7.80 €	11.40 €	59.45 €	77.45 €
QF > 2161	13.65 €	17.30 €	8.45 €	12.10 €	68.20 €	86.45 €

Enfants de Saint Benoît

TRANCHE DE QF	1 JOURNÉE SANS REPAS	1 JOURNÉE AVEC REPAS	1/2 JOURNÉE SANS REPAS	UNE SEMAINE SANS REPAS	UNE SEMAINE AVEC REPAS
QF < 500	5.45 €	8.85 €	6.50 €	27.00 €	44.00 €
501 < QF < 700	7.35 €	10.80 €	7.95 €	36.50 €	53.75 €
701 < QF < 1040	9.85 €	13.35 €	9.90 €	49.00 €	66.50 €
1041 < QF < 1380	12.25 €	15.80 €	11.55 €	61.00 €	78.75 €
1381 < QF < 2160	14.10 €	17.70 €	12.65 €	70.25 €	88.25 €
QF > 2161	15.40 €	18.90 €	13.35 €	76.75 €	95.00 €

Lire, se divertir, s'informer : découvrir ou redécouvrir Ligugé



Gratuit
pour les
enfants

La médiathèque

Comment m'inscrire ?

Il suffit de venir vous présenter (munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile) avec vos enfants, et de remplir la fiche d'inscription. La carte de lecteur est ensuite indispensable pour emprunter. L'abonnement est valable un an à partir de la date d'inscription.

Au mois de septembre 2026, nous mettrons à l'ordre du jour de notre conseil municipal la gratuité pour tous (petits & grands) de l'inscription à la médiathèque (ce qui était déjà le cas pour les enfants de moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA).

Je peux emprunter...

- 15 documents (4 DVD et 4 vinyles maximum) pour une durée de 3 semaines et les renouveler sur bm-liguge.departement86.fr
- télécharger des livres numériques ou regarder deux films par mois, consulter de la presse en ligne directement sur le site de la Bibliothèque Départementale lireenvienne.fr

Je peux aussi...

- lire sur place
- réserver des documents et prolonger le prêt
- faire des suggestions
- faire venir un livre de la Bibliothèque Départementale

Et enfin, je peux...

Voir des expositions, des spectacles, rencontrer des auteurs, participer à des animations...

La médiathèque, c'est plus de 10 000 livres, 2 000 CD, une vingtaine d'abonnements à des magazines, plus de 600 DVD et 100 disques vinyles.



Place Pannonhalma
05 49 55 97 19 / poste 2
bm-liguge.departement86.fr
Facebook : médiathèque de Ligugé

Les heures d'ouverture

- Le mardi :
de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Le mercredi et le samedi :
de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Le jeudi et le vendredi :
de 16h à 18h

Engagement des parents d'élèves

Vous avez la possibilité d'être élus parents d'élèves ou de vous investir au sein de l'Association des Parents d'Elèves (APE). C'est quoi la différence ?

Être parents d'élèves, c'est être à l'écoute des parents et élèves, faire remonter des besoins auprès de la mairie et de l'école et le cas échéant de formuler au nom des parents des vœux sur tout objet concernant les intérêts moraux et matériels de l'école et des élèves. C'est un rôle de relais dans l'éco système scolaire. Vous aurez l'occasion de participer aux trois conseils d'écoles (1/trimestre). Comment faire pour contribuer ? tout simplement en vous présentant aux élections qui auront lieu quelques semaines après la rentrée scolaire, soit en tant que titulaire ou suppléant.

Être membre de l'APE Ligugé (Association des Parents d'Elèves), c'est contribuer de manière différente mais tout aussi utile. L'association a pour but :

- de regrouper, créer du lien entre les enfants, les parents et les enseignants à travers l'organisation d'événement conviviaux, de manifestations éducatives, artistiques et sportives
- d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action de l'équipe enseignante

Les événements auxquels vous pourriez participer : le forum des associations, le marché de Noël, la vente de produits (tels que gâteaux, madeleines, saucissons... etc.), vide ta chambre, loto, concours de puzzle, boum du Carnaval, fête des écoles. Il y en a pour tout le monde et pour toutes les natures de contributions.

Toutes ces actions servent à récolter des fonds qui sont réinvestis au bénéfice des écoles – notamment les projets de classes exportées.

Rejoignez une équipe fun pour œuvrer avec convivialité dans l'intérêt des enfants !

Pour nous contacter par email :
ape.liguge@gmail.com



Découvrir, redécouvrir Ligugé en famille

Le Secret du Manuscrit

Dans la peau d'un détective, remontez le temps... Et percez le secret du manuscrit ! Sur la piste du mystérieux voleur d'un manuscrit inestimable, mettez à profit toutes vos qualités de détective... À travers les énigmes que vous devrez résoudre, de nouvelles facettes de Ligugé s'offrent à vous !

Jeu d'énigmes accessible uniquement sur réservation auprès de la médiathèque.



La Vallée des Légendes

Un sentier thématique qui fait revivre les légendes du Poitou !

On dit que c'est dans la vallée du Clain que les créatures fantastiques de la région se sont réfugiées, pour se protéger des êtres humains, ou peut-être pour leur jouer des tours... Osez-vous aller à leur rencontre ? Au cœur de la vallée, des surprises attendent les visiteurs de tous les âges.

Avant de partir à l'aventure, téléchargez l'application gratuite : les créatures s'invitent aussi sur votre écran !

Domaine de Givray (Ligugé/Saint-Benoît), en accès libre



Le parcours pédagogique de la Filature

Partez en balade au bord du plan d'eau et sur l'île de l'ancienne filature...

Pour découvrir la richesse de l'environnement local, un parcours pédagogique vous emmène le long du plan d'eau et vous guide au rythme des panneaux explicatifs qui retracent l'histoire unique des lieux. Avec ou sans les enfants, c'est l'occasion d'une promenade à la fois agréable et instructive !

Site de l'ancienne filature



En accès libre



Calendrier scolaire et numéros de téléphone d'urgence

Calendrier de l'année scolaire 2026-2027



	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Jedi 3 septembre 2026
Vacances de la Toussaint		Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026		
Vacances de Noël		Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027		
Vacances d'hiver	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027	Du samedi 20 février au lundi 8 mars 2027	Du samedi 6 février au lundi 22 février 2027	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027
Vacances de printemps	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027	Du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2027	Du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027
Vacances d'été		Samedi 3 juillet 2027		

À noter

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai 2027.

- Retrouvez le calendrier scolaire de votre département sur le simulateur de Service-Public.fr.



Les numéros d'urgence

Services locaux

Astreinte élus de Ligugé **06 82 20 33 43**
 Commissariat des 3 Cités **05 49 52 26 82**
 Police secours **17**
 Pompiers **18**
 CAF **0 820 25 86 10**
 CPAM **3646**

Santé

SAMU **15**
 Appel d'urgence européen **12**
 Pharmacie de garde **3915**
 CHU de Poitiers **05 49 44 44 44**
 Urgences pédiatriques **05 49 44 38 07**
 Centre antipoison (CHU) **05 49 44 44 44**





Inscription 2027-2028

Nouveau — Nous anticipons dans ce carnet la rentrée prochaine !

En effet, afin de connaître plus précisément le nombre potentiel d'enfants qui composeront nos écoles, nous vous informons de l'ouverture des inscriptions aux écoles de Ligugé dès le début de l'année 2027. L'objectif prioritaire est d'avoir une visibilité accrue des effectifs en petite section (école maternelle) avant l'établissement de la carte scolaire par l'éducation nationale à fin mars de chaque année.

Nous reviendrons d'ici la fin de l'année 2026 vers l'ensemble de la communauté scolaire pour communiquer plus concrètement sur le sujet.



Mairie de Ligugé
place du révérend Père Lambert
86240 Ligugé

05 49 55 21 24
contact@liguge.fr

Crédits photos : Mairie de Ligugé -
Conception graphique :
Natasha Stocchi du Studio Bianccha